

CAROUGE

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

FOST TENERAS IVX

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination
d'une artère sur le territoire de la
commune de Carouge

du 29 septembre 1980

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif
de la Ville de Carouge ;

vu le préavis favorable de la commission
cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

La dénomination : Rue des Usines est modifiée en :

- Rue de la Gabelle

Le tracé de cette artère reste le même, soit de la route des
Acacias à la rue de Lancy.

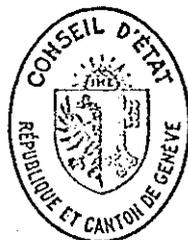
Motifs : La dénomination rue des Usines, décidée à la fin du
siècle dernier, a perdu sa raison d'être par suite
de la disparition progressive des usines. Il est pré-
vu actuellement des immeubles locatifs le long de
cette artère.

Le choix d'une "rue de la Gabelle" est motivée par
un rappel historique. Carouge, ancienne cité sarde,
possédait dans le secteur un bureau de douane (octroi)
entre Genève et la Cité de Victor-Amé III.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er janvier 1981.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni



POST TENEREAS LYX

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination
d'une artère sur le territoire de la
commune de Carouge

du 29 septembre 1980

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif
de la Ville de Carouge ;

vu le préavis favorable de la commission
cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

La dénomination : Rue des Usines est modifiée en :

- Rue de la Gabelle

Le tracé de cette artère reste le même, soit de la route des
Acacias à la rue de Lancy.

Motifs : La dénomination rue des Usines, décidée à la fin du
siècle dernier, a perdu sa raison d'être par suite
de la disparition progressive des usines. Il est pré-
vu actuellement des immeubles locatifs le long de
cette artère.

Le choix d'une "rue de la Gabelle" est motivée par
un rappel historique. Carouge, ancienne cité sarde,
possédait dans le secteur un bureau de douane (octroi)
entre Genève et la Cité de Victor-Amé III.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er janvier 1981.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni

CAROUGE

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

FOST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination
d'une artère sur le territoire de la
commune de Carouge

du 29 septembre 1980

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif
de la Ville de Carouge ;

vu le préavis favorable de la commission
cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

La dénomination : Rue des Usines est modifiée en :

- Rue de la Gabelle

Le tracé de cette artère reste le même, soit de la route des
Acacias à la rue de Lancy.

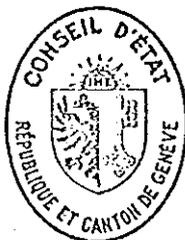
Motifs : La dénomination rue des Usines, décidée à la fin du
siècle dernier, a perdu sa raison d'être par suite
de la disparition progressive des usines. Il est pré-
vu actuellement des immeubles locatifs le long de
cette artère.

Le choix d'une "rue de la Gabelle" est motivée par
un rappel historique. Carouge, ancienne cité sarde,
possédait dans le secteur un bureau de douane (octroi)
entre Genève et la Cité de Victor-Amé III.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er janvier 1981.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni